



Une loi peu suivie d'effets

Rubrique : actualités - Date : vendredi 12 septembre 2003

La nouvelle loi interdisant la vente de cigarettes au moins de 16 ans n'est pas très appliquée par les buralistes qui, la plupart du temps, délivrent les paquets en estimant l'âge des clients. Mais les jeunes, eux, se débrouillent pour contourner cette interdiction. Ladepeche.com rapporte l'histoire de ce buraliste qui ayant « refusé de vendre des cigarettes à un jeune mineur, [celui-ce] a envoyé 10 minutes après, un ami plus âgé pour acheter le même paquet, tandis qu'il attendait dehors ».

Plus d'informations sur : www.ladepeche.com